



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-029 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

Représentés : B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / CESSIONS : Cession de la parcelle AE 1283P

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : Le tracé de la voirie menant au nouvel hôpital à partir de l'avenue du 8 mai 1945 a modifié la consistance et la destination de différentes parcelles publiques et privées.

Parmi elles, la parcelle AE 1283p d'une surface de 484 m² environ ne présente plus d'intérêt pour un usage public. En revanche, elle s'inscrit dans la continuité du projet immobilier de la société SAFILAF, en cours de réalisation sur l'ancien site Budillon-Rabatel.

PROPOSITION :

Vu l'avis de France Domaine en date du 31 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du mardi 19 mars 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De désaffecter de l'usage public et de verser dans le domaine privé communal la parcelle AE 1283 p,
- De la vendre à la société SAFILAF au prix de 45.000 euros net vendeur,

... / ...

- De mandater Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint en cas d'empêchement, pour viser tous actes et documents utiles à la cession.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

